Les accidents mortels par cause. — Il ressort d'un classement des accidents selon la cause que le nombre le plus élevé d'accidents (427) sont dus à "des trains, véhicules etc., en mouvement." A cette catégorie appartiennent tous les accidents dus aux wagons de chemin de fer et aux locomotives, les wagonnets de mine et de carrière compris, aux automobiles et aux véhicules à moteur et traînés par des chevaux, aux machines en marche tant celles mues par une force mécanique quelconque que celles traînées par des chevaux, aux navires et aux aéroplanes. Le plus grand nombre d'accidents de cette catégorie, soit 121, dont 66 dans les chemins de fer à vapeur, se rattachent à des personnes frappées, écrasées ou broyées par ou entre des wagons et des locomotives. Les automobiles et autres véhicules et instruments à moteur ont causé 97 accidents; l'eau en a causé 97 autres, dont 15 dans la pêche et le trappage et 37 dans le transport par eau; les déraillements et les collisions ont causé 31 accidents, dont 20 dans les chemins de fer à vapeur; les voitures et instruments traînés par des chevaux en ont causé 25, dont 13 dans l'agriculture, les accidents causés par les animaux figurent ailleurs; 26 sont dus à des chutes de train ou de locomotives, 16 à des wagonnets de mine et de carrière; et 15 accidents sont dus à l'aéroplane.

La catégorie qui suit en importance est celle des accidents par chute. Le nombre de chutes mortelles est de 307, réparties comme suit: 120 au fond de fosses, de puits, de havres, de rivières, etc., (parmi lesquelles on compte quelques noyades), 77 à bas d'élévations, 28 à bas d'échafaudages qui manquèrent, 27 à bas de charges, etc., 16 à bas d'échelles, 9 à fond de cale de navires, 9 au niveau du sol, 9 au fond de réservoirs, cuves, fours, etc., 8 à bas d'escaliers et 4 sur des objets tranchants.

Les substances dangereuses ont été la cause de 305 accidents mortels, 78 desquels sont dus à des explosifs, 72 à l'électricité, 54 à des explosions de gaz ou de poussière de houille dans les mines, etc., 41 à des matières bouillantes et inflammables, 33 à des émanations gazeuses, etc., 14 à des fuites de vapeur, à des explosions de chaudières et à l'air comprimé et 13 à des conflagrations.

Les chutes d'objets ont causé 212 accidents mortels, 73 desquels sont dus à la chute d'objets dans les mines et les carrières, 67 à la chute d'arbres et de branches d'arbres, 37 à la chute d'objets à bas d'élévations, charges, piles, 19 à l'effondrement de structures, 12 à la rupture ou au relâchement des courroies, câbles, etc., et 4 à autres chutes d'objets.

Soixante accidents mortels sont dus au maniement d'objets lourds ou tranchants et 6 à l'usage d'outils. Les machines en marche ont causé 39 accidents, la force motrice 59 et les appareils de hissage 11; 45 personnes ont trouvé la mort en se heurtant à des objets ou en étant heurtées par des objets, 9 dans le premier cas et 36 dans le second; 36 accidents ont été causés par des animaux, dont 19 par des chevaux.

La catégorie "autres causes" comprend 108 accidents répartis comme suit: 4 empoisonnements du sang, 33 maladies professionnelles mortelles, etc., 5 noyades inexpliquées, 10 coups de feu ou assassinats, 32 personnes tuées au cours d'effondrement, d'éboulements, de barrages de glace, etc., 22 frappées par la foudre, mortes de froid, perdues dans la tempête, frappées par un coup de soleil, etc., et 2 accidents inexpliqués.